

Secteurs fermés au décollage et à l'atterrissage pour les parapentistes et les deltistes dans le parc national Jasper

Il est interdit de décoller et d'atterrir dans les secteurs suivants :

- Lotissement urbain de Jasper
- Station de ski Marmot Basin
- Routes et emprises routières
- Habitat essentiel du caribou (haute altitude)

Les casques munis d'une caméra ou les caméras fixées sont autorisés, mais les drones sont interdits dans le parc national Jasper.

